

En exercice : 28

Présents : 18 + 3 pouvoirs

Habilités à voter dans le cadre de la compétence "Lecture Publique" : 18

Présents : 13 + 3 pouvoirs

Date de la convocation : 15 février 2024

L'An deux mil vingt quatre, le vingt-deux février, le Conseil Syndical du Syrenor, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PRIZÉ, Président.

**PRESENTS : TITULAIRES :** M. L. PRIZÉ M. H. LHERMITTE Mme F.HUGUENIN Mme C. GASTÉ  
M. G. CRESPIN Mme M. DENIS M. P. SICOT M. J.C. ROUAULT  
M. R. SURCOUF M. K. BETTAL Mme B. MILLET M. P. THEBAULT  
M. M. KERVOAS

**POUVOIRS :** de M. T. RENOUX à M. P. SICOT de Mme M. ASPLIN à M. P. THEBAULT  
de Mme M. JEZEQUEL à M. M. KERVOAS

**EXCUSES : TITULAIRES :** M. T. RENOUX Mme N. BRIAND M. P.M. NANA Mme M. ASPLIN  
Mme M. JEZEQUEL Mme G. HUTEAU M. D. SCHLAGDENHAUFFEN  
Mme M. LECROSNIER

### ELECTION D'UN PRESIDENT POUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023, COMPETENCE « LECTURE PUBLIQUE ».

Monsieur Laurent PRIZÉ, Président du Syrenor informe les membres du Comité Syndical qu'en application de l'article L.2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'organe délibérant doit élire un président de séance relative au débat sur le compte administratif de l'exécutif.

Monsieur le Président :

- propose la candidature comme président de la séance relative au débat sur le compte administratif : **Monsieur Michel KERVOAS**
- demande s'il y a d'autre(s) candidat(s)
- fait procéder au vote à bulletin secret.

#### Premier tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	16
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L. 65 et L. 66 du Code électoral	/
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés :	16
Majorité absolue :	9

- Monsieur Michel KERVOAS a obtenu seize voix (16).

Ayant obtenu la majorité absolue, Monsieur Michel KERVOAS est désigné Président de la séance relative au débat du compte administratif, compétence « Lecture Publique » 2023 :

**TITULAIRE**  
**Monsieur Michel KERVOAS**

Certifie exécutoire, compte tenu de :  
sa réception en Préfecture le .....2024  
sa publication le .....2024  
Le Président

Le registre dûment signé  
Pour extrait conforme  
Le Président

